

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 674

présenté par
M. Bazin et M. Viry

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 31 à 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 31 à 34 rétablissent un schéma départemental, préparé par le comité départemental, en prenant en compte les objectifs arrêtés par le ministre de la famille. Cela revient à rétablir une stratégie nationale pourtant légitimement supprimée par le Sénat.

En conséquence, cet amendement propose de supprimer ces alinéas.